ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 47747

Texte de la question

M. Robert Lecou attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur le souhait des représentants de l'UFAC en faveur du maintien d'un interlocuteur ministériel privilégié ainsi que d'un budget autonome doté des moyens nécessaires pour la mise en oeuvre des lois qui fondent le droit à réparation. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), engagée par le Président de la République en juillet 2007, le premier conseil de modernisation des politiques publiques a décidé, le 12 décembre 2007, la rationalisation de l'administration en charge des anciens combattants, permettant à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) d'assurer un service départemental de proximité. Le service rendu aux anciens combattants va se maintenir, s'améliorer, se simplifier, même si la rationalisation engagée va amener la disparition progressive de la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS) et de ses directions déconcentrées. Les missions de cette direction seront transférées à d'autres organismes du ministère de la défense ou à des établissements publics sous tutelle, notamment l'ONAC, dont le rôle est conforté. Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants tient à préciser que les associations représentatives des anciens combattants sont associées à la mise en oeuvre de cette réforme et à l'évolution des structures, et que l'ensemble des crédits relatifs au monde combattant continuera à figurer au programme 169, « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant ». Il convient enfin d'ajouter que le maintien d'un interlocuteur de rang ministériel, de même que celui de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, n'est nullement remis en cause.

Données clés

Auteur : M. Robert Lecou
Circonscription : Hérault (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47747
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : Défense et anciens combattants
Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4116
Réponse publiée le : 16 juin 2009, page 5848